

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1225-2002, 16 octobre 2002

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

Michael Morris

est nommé chevalier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,

JEAN ST-GELAIS

39388

Gouvernement du Québec

Décret 1226-2002, 16 octobre 2002

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail et ministre du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail et ministre du Travail soient conférés temporairement, du 16 octobre 2002 au 20 octobre 2002, à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,

JEAN ST-GELAIS

39389

Gouvernement du Québec

Décret 1227-2002, 16 octobre 2002

CONCERNANT le Comité ministériel spécial pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n° 1231-99 du 4 novembre 1999, modifié par les décrets nos 402-2001 du 11 avril 2001, 1377-2001 du 21 novembre 2001, 1525-2001 du 19 décembre 2001, 80-2002 du 6 février 2002, 143-2002 du 20 février 2002 et 285-2002 du 20 mars 2002, soit modifié de nouveau:

1° par le remplacement, dans le premier alinéa du dispositif, des mots « ministre de l'Industrie et du Commerce » par les mots « ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche »;

2° par le remplacement du quatrième alinéa du dispositif par le suivant:

« QUE ce comité ministériel soit appuyé par un comité interministériel composé du sous-ministre des Régions, qui le préside, du sous-ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, du secrétaire du Conseil du trésor, du sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole, du sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du sous-ministre des Transports, du sous-ministre des Ressources naturelles, du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du sous-ministre associé à l'Industrie et au Commerce au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche et du sous-ministre associé au Tourisme au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. ».

Le greffier du Conseil exécutif,

JEAN ST-GELAIS

39390